

2^e circonscription de la Vienne

même catégorie que les vapeurs de diesel et le plomb.

- En juin 2011, le Conseil de l'Europe dans sa Résolution 1815 a préconisé de revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux Champs Electromagnétiques (CEM) et d'appliquer le Principe de Précaution : Valeur Limite d'Exposition (V.L.E.) ramenée à 0,6 V/m tout de suite et 0,2 V/m dès que possible.

Au-delà des engagements de principe, nous vous demandons de prendre position sur quelques points plus précis.

Mme, Melle M. : *GRIVEL georgette 21 chemin des Grand-Roe FER 86280 Espenoy*
Le : *05.06.2012.*
À : *Thierry MIREBEAU*

Cochez les propositions sur lesquelles vous vous engagez :

Pour une régulation dans les domaines sanitaire, économique et social

- Exiger un moratoire sur la technologie LTE-4G dans l'attente d'études d'impact sanitaire, avant le lancement de nouvelles offres commerciales et avant le lancement public de la technologie (selon certains chercheurs les émissions 3G - qui a été lancée sans tenir compte des études alarmantes sur son impact sanitaire - seraient au moins dix fois plus nocives que les GSM à même puissance).
- Proscrire tout déploiement de réseau hertzien Internet (WIFI, WIMAX, ...) et contribuer au développement des technologies filaires (NRA-ZO, extensions cuivres, fibre optique) sur tout le territoire (en milieu rural autant qu'en milieu urbain) de façon à protéger la Santé Publique et à garantir à tous le très haut débit (le réseau hertzien ne permet que le haut débit et outre son impact sanitaire pérennise de façon durable la fracture numérique ou l'Internet à deux vitesses).
- N'autoriser les accès Internet publics exclusivement qu'en connexion filaire (USB, Ethernet, etc...) seule technologie ne présentant aucun risque sanitaire.
- Agir auprès des opérateurs pour que les "boxes" soient fournies sans WiFi.
- Stopper le déploiement des compteurs radio-relevés dits « intelligents », type Linky comme l'a fait la Ville de Paris (*).

D'un point de vue sanitaire

- Décréter le seuil de 0,6 Volts/mètres comme Valeur Limite d'Exposition du public dès le début de votre mandature.
- Créer un réseau de zones blanches (lieux où toutes les connexions sont filaires et sans émissions de type téléphonie mobile) en milieu urbain et rural pour permettre aux personnes électro-hyper-sensibles (devenues intolérantes aux ondes électromagnétiques artificielles) une vie décente.
- Reconnaître l'affection EHS/SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro-Magnétiques - voir les travaux scientifiques de l'ARTAC) avec accès au statut de personne handicapée et prise en compte par la Sécurité Sociale avec attribution d'un taux d'invalidité.

D'un point de vue social

- Elaborer tout programme de déploiement des TIC (technologies de l'information et de la communication) en concertation préalable avec l'ensemble des acteurs dont les populations et les associations qui les représentent .
- Lancer des campagnes nationales de prévention sur l'utilisation du portable, avec les associations, ciblées sur les populations les plus sensibles : enfants (et donc parents), adolescents, femmes enceintes, etc.

Votre réponse sera rendue publique. Ces engagements s'appliquent au mandat auquel vous postulez, mais aussi à ceux que vous détenez déjà par l'expression des suffrages républicains.

En vous remerciant par avance pour votre attention, nous nous tenons à votre disposition pour prolonger cet échange avec vous. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

(*) Compteurs mouchards dit « intelligents » de type Linky : mini antenne GSM prévue dans chaque foyer, notamment par ERDF et collecte d'informations pouvant porter atteinte aux libertés individuelles.



Georgette Grivel

Association Robin des Toits

Poitiers, le 6 juin 2012

Objet : Législatives 2012

Madame,

Je tiens d'abord à vous remercier d'alerter le candidat que je suis à l'élection législative sur un sujet qui est loin d'être anodin et qui touche à la fois à la protection du citoyen et à celle du travailleur dans notre société moderne. Les technologies de la communication, se développant chaque jour d'avantage, dans une course avant tout dirigée vers la performance, on peut craindre avec raison, que ce développement ne se fasse sans qu'on se soit prémuni de manière certaine contre les risques sanitaires qui leur sont liées.

Je ne prétends pas être un spécialiste du domaine sur lequel vous attirez mon attention, mais ce que je sais, c'est qu'il faut que la recherche aille au bout, de manière impartiale et indépendante de la question de savoir quels sont les risques auxquels sont exposés les populations comme il faut que toute l'information soit faite, en toute transparence, sur les conséquences déjà constatées de l'exposition aux champs électromagnétiques. Le législateur doit donc prendre les mesures nécessaires pour que soient diligentées les études et enquêtes nécessaires et prononcer des moratoires sur les technologies dont l'impact est encore insuffisamment déterminé. J'ajoute que pour l'installation de systèmes avec des impacts réels ou hypothétiques sur la santé des gens, l'élu que je serai exigera une enquête publique large préalable.

Je vous joins à ce courrier la réponse aux questions précises et techniques que vous me soumettez.

Dans l'attente de débattre plus longuement, profondément et humainement de l'ensemble de ces questions, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations militantes.

Thierry Mirebeau,

Candidat aux élections législatives dans la 2^{ème} circonscription de la Vienne